

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79079

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C. Aliénation de terrain au profit de M. ROYER Maxime

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24



6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le vingt neuf juin à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOCHE par M. BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP par M. CABAL.

Absents : MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. ROYER Maxime, Président Directeur Général de la S.A. ROYER, dont le siège social est à ROYAN, 22 rue Antoine de Lavoisier, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieu-dit "Derrière le Pont", pour une superficie de 10.000 m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 1er Juin 1979, le prix de cession fixé à 25 Fr. hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. ROYER le 1er Juin 1979,

Vu l'avis favorable de la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime,

Vu les avis favorables des Commissions Municipales "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" et des "Finances",

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans La Zone d'Activités Economiques Complémentaires,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. ROYER Maxime, 22 Rue Antoine de Lavoisier à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 10.000 m², DIX MILLE Mètres carrés, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de VINGT CINQ FRANCS (25 Frs) le mètre carré hors taxes, soit un prix global et forfaitaire de DEUX CENT CINQUANTE MILLE Francs (250.000 Frs) hors taxes.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me MASSE, Notaire à ROYAN.

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979, Chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre N°1, les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
pour le Maire
L'Adjoint Délégué,